

ASSESE

Centrale à Tarmac: les Enrobés namurois ont acquis le bois Robiet

Vincent Desguin

Malgré l'incertitude qui plane sur les procédures de recours, les Enrobés namurois (Nonet/Sotraplant) ont fait l'acquisition du bois Robiet. La création d'une usine à tarmac reste la priorité. D'autres projets ne sont pas exclus.

Depuis 2020, Nonet et Sotraplant, regroupés sous le nom des Enrobés namurois, projettent la construction d'une centrale à tarmac à Assesse, en bordure de la N4, sur le site du bois Robiet. Au fil des ans, le projet s'est heurté au refus de la Commune, de même qu'à celui de la Région. L'opposition de citoyens est également bien présente, notamment via les comités Covisart ASBL et N931.

Aujourd'hui, des recours au Conseil d'État sont toujours pendants. Pour autant, les entreprises croient toujours à leur projet, réputé d'une importance majeure pour leur pérennité.

Ce lundi, l'ASBL Covisart et le comité N931 révélaient dans un communiqué commun un élément neuf dans ce dossier: l'acquisition du bois Robiet pour un montant d'1,5 million€. Jusqu'ici, Nonet et Sotraplant disposaient d'une option d'achat, sous réserve de l'obtention du permis. Alors que l'incertitude plane toujours, les deux entreprises associées choisissent donc de devenir formellement propriétaires de la parcelle. Pourquoi ? *"[...] Tout laisse à penser qu'elles vont déposer un projet remanié, pour éviter de longues procédures de recours qui bloquent actuellement le projet"*, posent les deux comités qui se demandent également si les deux entreprises n'ont pas l'intention de *"déposer un projet acceptable [...] avant d'y adjoindre après leur usine à tarmac"*.

Celles qui dénoncent un projet qui serait source de nuisances pour le cadre de vie, la biodiversité, et viendrait *"défigurer le paysage"*, soulignent également que les ambitions régionales vont à la reconversion de milliers d'hectares de friches industrielles. Les différents comités préféreraient voir le projet s'implanter ailleurs.

Deux options

Contacté, Aurélien Nonet, responsable du projet, confirme l'acquisition du terrain. *"C'est le seul de la région pour des activités comme les nôtres. On en est convaincu. L'idée première, c'est bien d'y construire la centrale à tarmac. Mais peut-être que nous avons dans les cartons d'autres idées pour valoriser le terrain si ce projet premier ne se faisait pas."* Néanmoins, l'entrepreneur croit fermement au projet de base. *"Tant que nous n'avons pas l'avis du Conseil d'État concernant le recours contre le refus de demande de permis, nous ne pouvons pas considérer que c'est terminé."* Par ailleurs, il désigne la fermeture d'un ancien chemin communal situé sur le site comme *"le seul argument juridique pour empêcher le projet"*. Or, ce point fait lui aussi l'objet d'un recours au Conseil d'État. Surtout, une autre implantation de l'usine permettrait aux Enrobés de s'affranchir de cette contrainte. *"Dès lors qu'il n'y a pas d'argument contre le projet, on peut le redéposer en ne touchant pas à cette emprise-là"*, confirme-t-il.

L'impossibilité d'une friche

Si deux options s'offrent encore aux Enrobés namurois à Assesse, qu'en est-il d'une autre localisation? " *Nous restons attentifs. Mais un terrain adapté à ce genre d'activité, il n'y en a aucun, affirme Aurélien Nonet. Il n'y en avait pas quand on a déposé le projet. Il n'y en a pas plus depuis lors.* "

Pour Nonet et Sotraplant, la localisation est cruciale. Les centrales à tarmac les plus proches se situent à Charleroi, Liège et Marche-en-Famenne. L'idée est de combler un vide au croisement de l'E42 et de l'E411. " *Nous ne sommes pas accrochés symboliquement à ce terrain, mais il n'y a pas d'autre solution crédible* ", ajoute Aurélien Nonet.

La piste des friches industrielles a bien été étudiée. Sans succès. " *Par exemple, le site des anciennes glacières de Franière pourrait être intéressant en termes de superficie, illustre le responsable de projet. Mais depuis que l'activité industrielle s'est arrêtée, les alentours ont été urbanisés, même contre le site. Ensuite, l'accès se fait par des voiries communales qui n'ont pas le gabarit pour des activités industrielles... Quand on évoque des milliers d'hectares de friches à réhabiliter, souvent il faut se rendre compte que les terrains ne sont plus adaptés à une activité économique de notre genre.* " Toutefois, Aurélien Nonet dit rester à l'écoute. " *Que ce soit un particulier, une agence immobilière, un industriel qui veut changer d'activité... Qu'on me présente ne fût-ce qu'un terrain de grande superficie, qui ne soit pas enclavé au milieu d'habitations et qui correspond à nos critères de localisation et on l'étudiera.* "